



Compte-rendu

**Conseil Communautaire
10 avril 2012 - 20 heures 30
à Lapleau**

L'an deux mille douze, le 10 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 02 avril 2012

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLASSOU Michel, M. ARNAUD Christian, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BESSE Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CARAMINOT Georges, M. CASSIN Yves, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. CORDERO Valentin, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. COUTURON Paul-Bruno, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FRIGNAC Michel, M. GONCALVES Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. MAISON Yves, Mme MONEGER Nathalie, M. PINARDEL Marc, M. RENOU Denis, M. TAGUET Jean-Marie, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. DRUON Pascal, M. LE ROUX Michel, Mme TABAILLOUX Josette.

ABSENTS EXCUSES

M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BOINET Jean, M. CARTIER Philippe, M. DOMINGO Sébastien, M. FAURE Jean-Louis, M. VERNAT Jacques, Mlle VIALLEIX Corinne.

ABSENTS

M. MILGRAM Stéphane, M. PEROT Yves.

Secrétaire de séance : M. TAGUET Jean-Marie

1 – Affaires générales

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**
- **MONSIEUR JEAN-MARIE TAGUET EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

2 – Affaires financières

- **REDEVANCE ORDURES MENAGERES.**

Le Président informe le Conseil de la nécessité de voter les tarifs de la REOM 2012 annexés à la note de présentation.

Pour information, en 2011, le montant prévisionnel de la redevance s'élevait à 950 531€ pour environ 5500 foyers. Le montant de la participation prévisionnelle 2012 est de 973 013,00€, soit une augmentation d'environ 2,3% par rapport au prévisionnel 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les différents tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012.

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012**

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur les trois taux d'imposition des taxes directes locales. En 2011, les taux étaient les suivants :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,45 %
- Taux de Taxe d'habitation (TH) : 0 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 0 %

Le Président informe le Conseil que le taux de CFE ne peut excéder 27,80% (taux maximum dérogatoire).

Compte tenu des finances de la Communauté de Communes et de la période de crise économique qui pèse sur les entreprises du territoire, il propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, fixe les taux des Taxes Directes Locales 2012 au titre de :

- ***TFNB : 0%***
- ***TH : 0%***
- ***CFE : 27,45%***

- **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011**

Le 1^{er} Vice Président, Francis DUBOIS, fait lecture des comptes administratifs 2011, comptes de gestion et affectations des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Il souligne l'évolution à la hausse des produits de taxe professionnelle – CFE dans le budget principal.
Il constate une baisse du résultat de fonctionnement liée à l'espace aquarécricatif.

Concernant le budget annexe de Bois Duval, il encourage tous les élus communautaires à faire connaître la zone aux entreprises et artisans puisqu'il reste encore 14 434 m² à vendre.

Les documents sont soumis à l'approbation du Conseil et votés à l'unanimité.

• VOTE DES BUDGETS

Francis DUBOIS présente en détail les propositions des budgets 2012 vues en Commission des Finances le 5 avril 2012.

Les documents budgétaires ont été transmis avant la réunion du Conseil Communautaire.

Budget Principal

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 510 010 € en section de fonctionnement et à 2 602 632 € en section d'investissement.

Observations :

- L'augmentation des charges à caractère général de 1,11 % est liée notamment à l'augmentation de 2 % des tarifs du SIRTOM.
- L'augmentation des charges de personnel de 1,21 % est liée aux évolutions de carrière des agents (augmentation d'échelons).
- Une partie de la contribution versée au SYMA A89 est affectée en section d'investissement (correspond au remboursement du capital des emprunts pour la zone de Tra le Bos).
- Les opérations d'investissements inscrites au budget sont les mêmes que celles présentées au débat d'orientation budgétaire. La restructuration de la Maison de l'Enfant et les travaux d'aménagement de la zone de la Grésouillère (2^{ème} tranche) se feront sur 2 ans.
- Compte tenu des difficultés rencontrées pour rembourser les lignes de trésorerie que la Communauté de Communes a souscrites, un emprunt pourrait être contracté. Le montant sera affiné en fonction du calendrier de réalisation des opérations d'investissement. Si son montant était de 400 000 €, l'endettement par habitant passerait à 254€.
- Fernand ZANETTI s'interroge sur l'opportunité d'investir sur la zone de la Grésouillère alors qu'il reste des lots à vendre sur la zone de Bois Duval.

Le Président répond que la zone de la Grésouillère est complémentaire à celle de Bois Duval puisqu'elle se situe à la sortie de l'autoroute tandis que la zone de Bois Duval est enclavée.

Georges CARAMINOT trouve que le prix de 10 €/m² sur Bois Duval est trop cher.

Francis DUBOIS répond que si un acquéreur proposait une offre inférieure (8€ par exemple), le Conseil Communautaire pourrait alors délibérer pour baisser le prix de vente.

Le Conseil, par 32 voix pour et une abstention, approuve le budget primitif tel que présenté.

Budget Annexe du Service Intercommunal d'Action Culturelle (SIAC)

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 157 000 € en section de fonctionnement et à 112 287 € en section d'investissement.

Observations :

- La subvention du budget principal s'élève à 70 000 € (104 000 € en 2011)
- Le déficit d'investissement a été réduit d'environ 10 000 €. Le but est de ramener progressivement ce déficit à 0 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif tel que présenté.

Budget Annexe de Bois Duval

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 565 658 € en section de fonctionnement et à 565 658 € en section d'investissement.

Observation : Ce budget est basé sur une prévision de vente de 3 675 m² (2 lots) à 10 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif tel que présenté.

Budget Annexe SPANC

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 75 863 € en section de fonctionnement et à 34 778 € en section d'investissement.

Observation : Francis DUBOIS propose de faire augmenter l'excédent de fonctionnement pour qu'à la fin du contrôle de l'ensemble des installations, la Communauté de Communes puisse proposer des vidanges de fosses tous les 6 ans, pour une redevance de faible montant.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif tel que présenté.

D'un point de vue général, le Président souligne la maîtrise des dépenses en fonctionnement, indispensable en période de crise économique. Concernant l'investissement, l'accent sera mis sur la restructuration des accueils de loisirs, l'action économique avec la zone de la Grésouillère, et sur la continuité des travaux au Château de Ventadour.

**• FESTIVAL DE VENTADOUR DU 18 AU 29 JUILLET 2012 –
PARTICIPATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRISES**

Nathalie MONEGER présente le programme du festival qui aura lieu du 18 au 29 juillet prochain :

- **Spectacle Sons et Lumières et Chevalerie**, avec les figurants de Moustier Ventadour les jeudi 19, Vendredi 20 et samedi 21 juillet à 22h00 au Château de Moustier Ventadour.
- **Conférences** dans les églises du territoire, organisées par le Centre de découverte du Moyen-Age.
- **Animations, camp médiéval, archers, chants et chorales** les après-midi des 21 et 22 juillet à Moustier Ventadour.
- **Spectacle de Fauconnerie** à Moustier Ventadour à 15h00 le 22 juillet.
- **Repas des Troubadours et concert irlandais** le 22 juillet à partir de 19h30 dans l'enceinte du château, organisé par le Foyer Rural de Moustier Ventadour.
- Du 27 au 29 juillet, **foire médiévale d'Egletons**, dans la cité fortifiée d'Egletons, organisée par l'association des Médiévales d'Egletons.
Foire médiévale, parade avec animations, chants, musiques, danses, jonglage, ...
- **Parade animée** venant du château de Moustier le 28 juillet à 10h00.
- **Repas des gueux** le 28 juillet à partir de 20h00.

Elle présente ensuite les tarifs des encarts publicitaires dans le programme officiel du festival et des parrainages des spectacles :

➤ **Encarts Publicitaires :**

PRESTATIONS	COUT
Extra (Pleine page)	800,00€ H.T (956.80 T.T.C)
Grand Format (½ page)	500,00€ H.T (598.00 T.T.C)
Moyen Format (¼ page)	300,00€ H.T (358.80 T.T.C)
Petit Format (1/8 page)	150,00€ H.T (179.40 T.T.C)
Format « Vignette » (1/16 page)	70,00€ H.T (83.72 T.T.C)

➤ **Parrainage des spectacles :**

PRESTATIONS	COUT
Parrainage Sons et Lumières	2 000€ H.T (2 392.00 T.T.C)
Parrainage Chevalerie	1 000€ H.T (1 196.00 T.T.C)
Parrainage Fauconnerie	1 000€ H.T (1 196.00 T.T.C)

Le Conseil, à l'unanimité, valide les tarifs présentés ci-dessus.

• **TARIFICATION BILLETTERIE DU 4EME FESTIVAL DE VENTADOUR**

Nathalie MONEGER propose de reconduire les mêmes tarifs de billetterie qu'en 2011, à savoir:

- **Spectacle sons et lumières** (incluant le spectacle de chevalerie) :

Tarif Adulte : 15€

Tarif réduit pour les moins de 12 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux, sur présentation de justificatifs : 5€

Gratuit pour les moins de 5 ans

- **Spectacle de Fauconnerie :**

Tarif adulte : 8€

Tarif réduit pour les moins de 12 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux, sur présentation de justificatifs : 5€

Gratuit pour les moins de 5 ans

Tarif Groupe pour Sons et Lumières – 20 personnes minimum + réservation et prépaiement

Tarif adulte : 12€

Tarif réduit : 3€

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs de billetterie des spectacles du 4^{ème} Festival de Ventadour.

- **PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS BAFA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Jean-François GONCALVES rappelle la délibération du 20 décembre 2004 actant le principe d'une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 80 € pour chaque stagiaire BAFA du territoire.

Le Lycée Pierre CARAMINOT organise désormais pour ses élèves la formation BAFA dont le coût pour chaque participant est d'environ 250 €.

Pour les jeunes du territoire qui passent la formation BAFA en dehors du cadre du lycée, le coût est d'environ 500 €.

Dans un souci d'équité, il propose d'attribuer une aide de 30% du prix du stage de base avec un plancher de 80 € et un plafond de 180 €.

En contrepartie, les jeunes du territoire devront s'engager à exercer 22 jours de travail au sein des accueils de loisirs de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le principe d'une participation de 30 % du prix du stage de base BAFA avec un plancher de 80 € et un plafond de 180 € sous les conditions mentionnées ci-dessus.

3 – Ressources Humaines

- **CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION HABITAT.**

Le Président informe le Conseil que la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général Habitat sur le Pays d'Egletons nécessite le recrutement, à temps complet, d'un chargé de mission pour la durée de la convention, de juin 2012 à décembre

2013. Ce poste bénéficie d'un soutien financier des partenaires, ANAH et Région, qui interviennent respectivement à hauteur de 35% et de 20% du salaire chargé dans la limite d'un plafond de 250 000€ pour le premier et de 50 000€ pour le second.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter un chargé de mission habitat, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

- **CREATION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE AU RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.**

Jean-François GONCALVES rappelle au Conseil que le poste d'animatrice du Relais d'Accueil Petite Enfance est occupé par Aurélie DAUMARD, engagée en qualité d'assistante socio-éducative contractuelle à temps non complet (80%) depuis le 1^{er} mars 2010. Son contrat d'un an est arrivé à son terme et avait déjà été renouvelé une fois en mars 2011.

Aurélie DAUMARD a préparé et présenté le concours d'assistant socio-éducatif (catégorie B) en 2011 mais n'a pas été reçue.

Cette dernière donnant satisfaction sur son poste, il propose de la stagiairiser sur un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (catégorie C) en attendant qu'elle obtienne son concours.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à organiser le recrutement d'un Adjoint d'Animation 2ème classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

- **CREATION DU POSTE D'ANIMATEUR.**

Jean-François GONCALVES informe le Conseil que Nathalie DOISE, qui occupe actuellement le poste de Coordinatrice enfance jeunesse en tant que chargée de mission depuis le 30 août 2010, vient d'obtenir le concours d'animateur territorial (catégorie B).

Il propose d'ouvrir le poste.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à organiser le recrutement d'un Animateur à temps complet.

4 – Dossiers.

- **ZONE ECONOMIQUE DE LA GRESOILLERE.**

CONVENTION AVEC L'AFPA D'EGLETONS.

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil que dans le cadre de la création de la zone d'activités économique de la Grésouillère, la Communauté de Communes

doit établir et exploiter une canalisation souterraine d'eaux usées située sur le domaine privé de l'AFPA d'Egletons.

Une convention doit donc être passée entre la Communauté de Communes et l'AFPA.

Les travaux d'installation et d'entretien seront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec l'AFPA d'Egletons.

CONVENTION POUR LA DESSERTE EN EAU POTABLE.

Jean-Claude BESSEAU rappelle au Conseil que la Communauté de Communes, en tant qu'aménageur de la zone, est propriétaire du réseau d'alimentation en eau potable.

La zone de la Grésouillère se situe en grande partie sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons, dont l'autorité compétente en matière d'eau potable est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montaignac Saint Hippolyte – Rosiers d'Egletons.

Pour des raisons techniques la Commune d'Egletons a été sollicitée par la Communauté de Communes et le SIAEP Montaignac – Rosiers pour assurer la desserte en eau potable de la zone de la Grésouillère.

La Commune d'Egletons a répondu favorablement à cette sollicitation, afin que la distribution d'eau potable de cette zone soit assurée par le délégataire de la Commune, la société Lyonnaise des Eaux.

Une convention doit donc être passée entre la Commune d'Egletons, la Communauté de Communes, le SIAEP Montaignac – Rosiers et la Société Lyonnaise des Eaux dans les conditions suivantes :

- Objet : desserte en eau de la zone d'activités intercommunale de la Grésouillère ;
- Propriétaire du réseau : Communauté de Communes de Ventadour ;
- Gestionnaire du réseau : Lyonnaise des Eaux via le contrat de délégation de service public conclu avec la Commune d'Egletons ;
- Facturation des abonnés : par Lyonnaise des Eaux selon le tarif applicable sur la commune d'Egletons ;
- Entretien courant du réseau : par Lyonnaise des Eaux dans le cadre de ses missions de délégataire ;
- Renouvellement et extension du réseau : par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire ;
- Durée : 10 ans à compter de la signature et suivant le sort du contrat de délégation de service public entre la Commune d'Egletons et Lyonnaise des Eaux ;
- Résiliation : sur demande d'une des parties moyennant un préavis de six mois adressé aux autres parties par lettre recommandée avec avis de réception.

Fernand ZANETTI demande si la Commune de Rosiers d'Egletons doit être partenaire de cette convention.

Le Président répond que ce n'est pas indispensable puisque la Commune de Rosiers a délégué sa compétence au SIAEP de Montagnac - Rosiers et qu'en conséquence, celui-ci se substitue à la Commune.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention.

DEMANDE DE DETR

Jean-Claude BESSEAU rappelle au Conseil que, dans le cadre de l'aménagement de la zone économique de la Grésouillère, la Communauté de Communes avait déjà réalisé une première tranche de travaux de voirie permettant le raccordement de la zone à la RD 142.

Il propose au Conseil de réaliser une deuxième tranche de travaux de voirie pour créer un accès sur la RD142E. Le montant des travaux (voirie et réseau eaux pluviales) s'élève à 269 340 € HT.

Il propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les « travaux issus d'une programmation par la collectivité sur les voies d'intérêt communautaire » à hauteur de 40% du montant de la voirie plafonné à 100 000 € HT de dépenses.

Le plan de financement pour la deuxième tranche de travaux de voirie serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 40 000 €
- Communauté de Communes : 229 340 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

• ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - DEMANDE DE DETR.

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil de la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour le siège social et les structures enfance jeunesse : 5 postes fixes et 1 ordinateur portable.

Le montant de l'opération s'élève à 4 665 € HT dont 3 500 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Il propose de solliciter une demande de DETR pour un montant de 1 750 €, soit 50% des dépenses éligibles.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 1 750 €
- Communauté de Communes : 2 915 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

• **TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA MAISON DE L'ENFANT A EGLETONS :
PLAN DE FINANCEMENT.**

Jean-Noël LANOIR présente au Conseil l'Avant **P**rojet **D**éfinitif de l'opération de restructuration de la Maison de l'Enfant qui comporte des travaux de modernisation et de mise aux normes sur le bâtiment, la réalisation d'aménagements extérieurs (parking, accès PMR ...) et l'acquisition du terrain BOISSAC MARUT attenant pour un montant global de 601 498,56€HT.

Il propose au Conseil d'adopter le nouveau plan de financement de l'opération :

Montant HT de l'opération :

- Travaux d'aménagement : 536 000 €
- Acquisition terrain BOISSAC MARUT : 15 040 €
- Maîtrise d'œuvre et équipe technique (AMO, CT, CSPS) : 50 458,56€

Subventions :

- Etat (FNADT) : 35% de 601 498.56€ soit 210 524,49€
- Région (crédits territoriaux) : 7.69% de 586 458.56 € soit 45 098,66€
- Conseil Général :
 - Crédits territoriaux : 7,69% de 586 458.56€ soit 45 098,66€
 - Réserve foncière (Terrain BOISSAC MARUT) : 20% de 15 040€ soit 3 008€

Autofinancement CC Ventadour : 297 768,75€

Une aide au titre du FEADER plafonnée à 100 000€ est également sollicitée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Général et de l'Europe.

• **OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS A
LAPLEAU : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.**

Jean-Noël LANOIR présente l'Avant **P**rojet **D**éfinitif de l'opération de restructuration de l'accueil de loisirs à LAPLEAU qui prévoit l'aménagement d'un nouveau local d'accueil dans le bâtiment de l'ancienne colonie de vacances de Rochefort pour un montant global de 148 734,04€HT.

Il propose au Conseil d'adopter le nouveau plan de financement de l'opération :

Montant HT de l'opération :

- Travaux d'aménagement : 133 000€
- Maîtrise d'œuvre et équipe technique (AMO, CT, CSPS) : 15 734,04€

Subventions :

- Etat (DETR) : 35% de 148 734,04 soit 52 056,91€
- Région (crédits territoriaux) : 10% de 148 734,04€ soit 14 873,40€
- Conseil Général :
 - Crédits territoriaux : 10% de 148 734,04€ soit 14 873,40€
- CAF 19 : 15 000€

Autofinancement CC Ventadour : 66 930,33€

Une aide au titre du FEADER est également sollicitée.

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et une abstention, adopte le nouveau plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Général et de l'Europe.

• **GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEES PEDESTRES.**

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Jean-Noël LANOIR présente au Conseil les résultats de la consultation des entreprises concernant l'entretien et le suivi du balisage des 32 sentiers de randonnées communautaires :

- Lot N°1 : L'entreprise ARCADOIR a été retenue pour un montant de 19 715,82 € TTC
- Lot N°2 : L'entreprise ARCADOIR a été retenue pour un montant de 5865,42 € TTC
- Lot N°3 : L'entreprise SEVE a été retenue pour un montant de 8145,96 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-dessus et autorise le Président à signer tout document afférent à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la gestion des sentiers de randonnée pédestre, Jean-Noël LANOIR expose les modalités des aides du Conseil Général s'élevant à 30% du coût des travaux d'entretien et de balisage pour les circuits de randonnées inscrits au PDIPR, dans la limite subventionnable de 80 € HT du km de sentier. Ainsi 30 circuits de randonnée soit 244 km de sentiers vont être entretenus par ARCADOIR pour un montant de 18 426 € HT (soit 2 passages annuels), et 11 circuits de randonnée vont faire l'objet d'un rebalisateur par ARCADOIR pour un montant de 4 904,2 € HT, soit un total de travaux de 23 330,20 € HT.

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant des travaux d'entretien et de balisage des circuits de randonnée pédestre inscrits au PDIPR en 2008/2009, soit 244 km, à un montant de 23 330,20 € HT, dont le plafond subventionnable s'élève à 19 520 € HT et sollicite les aides du Conseil Général de la Corrèze au taux de 30% pour l'entretien et le balisage des circuits de randonnée pédestre soit une aide de 5 856 €.

- **CELLULE EAU.**

LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU (P.P.G.) 2012-2016

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la cellule EAU a réalisé en 2012 une étude préalable à la définition d'un nouveau programme de gestion des cours d'eau.

Cette étude a fait l'objet de réunion pour validation à différentes étapes.

- Le 5/12/2011 : réunion de bureau élargie aux maires, présentation du diagnostic et hiérarchisation des enjeux
- Le 15/12/2011 : Comité de pilotage technique, présentation du diagnostic et des enjeux
- Le 5/03/2012 : Comité de pilotage technique, présentation des objectifs et du programme d'action.
- Le 26/03/2012 : réunion de bureau élargie aux maires, présentation des objectifs et du programme d'action 2012-2016

Il propose de lancer la procédure réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) du P.P.G. 2012-2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau défini par la Cellule EAU, approuve le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général, sollicite Madame le Préfet de la Corrèze pour l'ouverture de l'enquête publique réglementaire préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des travaux d'aménagements et de gestion des cours d'eau et sollicite l'aide financière des partenaires dans le cadre du guichet unique et de tout autre partenaire financier susceptible de participer.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR LE POSTE DE TECHNICIEN RIVIERES

Dans le cadre du poste de technicien rivières, Jean-Noël LANOIR expose les modalités des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'élevant à 50% du coût de fonctionnement de la C.O.R concernant les missions de suivi et gestion des cours d'eau assurées par le technicien Rivières. Ces missions sont évaluées à 80% du temps de travail du technicien rivières en poste soit un coût de fonctionnement de 28 520 € TTC, les 20% restant étant affectés à la gestion des chemins de randonnées et au suivi informatique.

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les missions de suivi et gestion des cours d'eau assurées par le technicien Rivières à 28 520 € TTC pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 et sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au taux de 50% pour les missions de suivi et gestion des cours d'eau assurées par le technicien rivières.

- **CONVENTION PIG HABITAT 2012-2013 DU PAYS D'EGLETONS.**

Jean Noël LANOIR présente le **P**rogramme d'**I**ntérêt **G**énéral Habitat du Pays d'EGLETONS 2012-2013 et ses trois volets d'action : adaptation des logements à la dépendance, lutte contre le logement indigne et traitement des logements très dégradés, amélioration des performances énergétiques. Le recrutement d'un chargé de mission est prévu.

Le Président conclut sur l'importance d'un programme habitat sur le secteur, dans la complémentarité des efforts entrepris dans le domaine économique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Programme d'Intérêt Général du Pays d'EGLETONS et autorise le Président à signer la convention.

4 - Affaires diverses.

- **DEPART DE VERONIQUE BIGOURIE (SERVICE COMPTABILITE)**

Le Président informe le Conseil du départ de Véronique BIGOURIE, qui occupait son poste depuis une dizaine d'année au service comptabilité de la Communauté de Communes et qui a trouvé une opportunité à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification à compter du 2 mai prochain. Il regrette son départ et salue la qualité de son travail.

- **COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES**

Francis DUBOIS rappelle que la Commission Transfert de Charges, dont le rôle est d'évaluer les charges transférées par les communes à la Communauté de Communes en cas de transfert de compétence, doit normalement se réunir une fois par an. Or, n'ayant aucun sujet à l'ordre du jour pour le moment, il propose de ne la réunir qu'en cas de besoin.

Il demande aux Conseillers Communautaires de transmettre le message aux membres de la Commission qui ne sont pas conseillers communautaires.
